

Le bureau des concours du 1^{er} degré

à

N° de téléphone : 01 49 12 23 00

Email : dec2@siec.education.fr

Mesdames et Messieurs les candidats
inscrits aux concours de recrutement des professeurs des écoles (session normale)

Objet : Note d'information relative aux modalités de réorganisation du concours de recrutement de professeurs des écoles (session 2020) – Académies de Paris, Créteil et Versailles

1) Calendrier et épreuves

DATES	OBSERVATION
<p>Jeudi 18 juin 2020 Epreuve écrite de français 13h00-17h00</p> <p>Vendredi 19 juin 2020 Epreuve écrite de mathématiques 09h00-13h00</p>	<p>Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, « (...) <i>le concours externe, le second concours interne et le troisième concours comportent deux épreuves d'admission</i> ».</p> <p>Pour information, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'épreuve écrite de français, - l'épreuve écrite de mathématiques. <p>Conformément à la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999, l'usage de calculatrice électronique de poche est autorisé pour l'épreuve de mathématiques.</p> <p>Matériel de construction géométrique autorisé.</p>
<p>Lundi 22 juin 2020 (23h59)</p>	<p>Date limite de dépôt des pièces justificatives dans votre espace Cyclades (rubrique « <i>mes justificatifs</i> »)</p>
<p>Le 3 juillet 2020</p>	<p>Publication des résultats d'admission, en fin de journée, sur le site suivant : https://ocean.siec.education.fr.</p>

a) Convocations

Les convocations seront disponibles dans votre espace candidat sur Cyclades (rubrique « *mes documents* ») **au plus tard 10 jours avant les épreuves écrites**. Aucun envoi postal ne sera effectué.

Elles devront **obligatoirement être imprimées** pour pouvoir accéder au centre d'épreuves.

b) Centres d'écrit

Les centres d'épreuves seront communiqués ultérieurement sur le site de la Maison des examens à l'adresse suivante : https://siec.education.fr/mes-outils/docutheque-131.html?tx_news_pi1%5BoverwriteDemand%5D%5BcompetitiveExaminationTags%5D=CRPE+PUBLIC+%28PROF.+DES+ECOLES%29+%28MENESRI%29&no_cache=1

2) Consignes sanitaires

Dans le cadre des recommandations sanitaires liées au Covid-19, l'organisation d'épreuves de concours en présentiel impose une application des mesures gouvernementales et une déclinaison adaptée de l'avis du Haut Conseil de Santé Publique.

Le protocole sanitaire mis en place pour l'organisation des épreuves écrites est disponible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-respect-des-consignes-sanitaires-pour-l-organisation-des-concours-303711>

Pour votre information, le candidat doit :

- se rendre sur site avec son masque porté dès la file d'attente. Il pourra être retiré pendant l'épreuve sous réserve d'application stricte des consignes de distanciation,
- se procurer, si possible, un flacon de gel hydroalcoolique,
- se munir d'un stylo personnel.

3) Consignes relatives au plan Vigipirate

Dans un contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits à l'intérieur des salles d'examens.

Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. Seul un sac à main ou un cartable de petites dimensions pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle.

4) Répartition des postes aux concours du CRPE (session 2020)

Vous trouverez, ci-dessous, la répartition des postes offerts¹ au CRPE de :

a) l'académie de Versailles :

Académie	Recrutements		Nombre de postes
VERSAILLES	public	externe	1690
		second concours interne	60
		troisième concours	170
	privé	externe	50
		second concours interne	12
		troisième concours	3

¹<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98667/postes-contrats-offerts-aux-concours-recrutement-professeurs-des-ecoles.html>

b) l'académie de Créteil :

Académie		Recrutements	Nombre de postes
CRETEIL	public	externe	1520
		second concours interne	60
		troisième concours	220
	privé	externe	100
		second concours interne	10
		troisième concours	4

c) l'académie de Paris :

Académie		Recrutements	Nombre de postes
PARIS	public	externe	270
		second concours interne	4
		troisième concours	10
	privé	externe ISFEC	60
		externe Eurécole	13
		externe Néher	7
		second concours interne ISFEC	35
		second concours interne Eurécole	3
		second concours interne Néher	3
		troisième concours ISFEC	3
		troisième concours Eurécole	2
		troisième concours Néher	3

5) Remise des pièces justificatives

La date butoir de dépôt des pièces justificatives dans votre espace Cyclades est fixée **au plus tard le 22 juin 2020 (23h59)**.

Afin de pouvoir valider l'ensemble des justificatifs dans Cyclades, je vous invite à déposer, en cas de non remise de l'attestation de natation ou de l'attestation de secourisme (voire des deux), **une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous vous engagez à passer, dès que possible, les qualifications mentionnées.**

Le Bureau des concours du 1^{er} degré